



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE

# Synthèse des budgets primitifs 2020 consolidés (Annexe n°2)

## Sommaire :

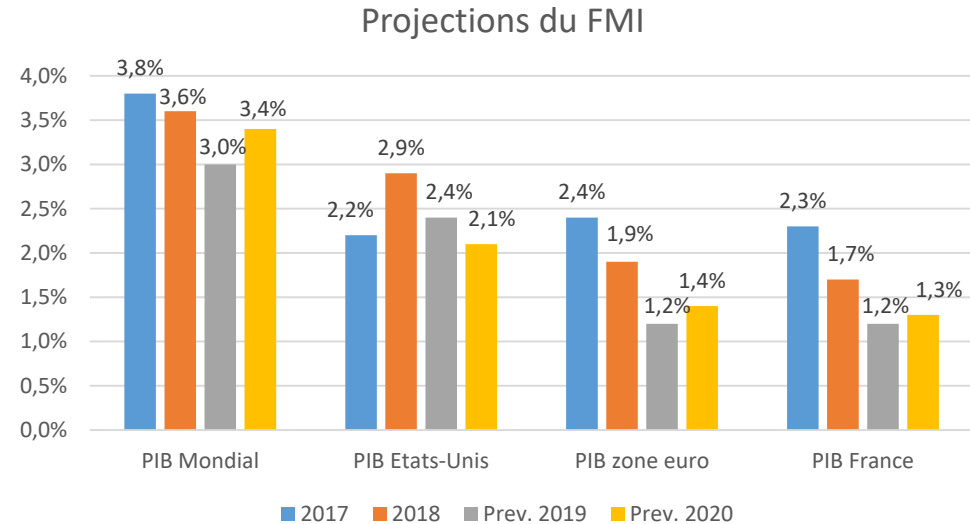
Introduction : Contexte

- I. La structure des budgets primitifs 2020 consolidés
- II. La déclinaison par politique publique

# Un contexte qui reste marqué par des incertitudes internationales et nationales

Le budget 2020 s'inscrit dans un contexte économique marqué par le ralentissement de la croissance dans la zone euro mais aussi au niveau mondial sur fonds de tensions grandissantes (tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis...).

- Croissance mondiale estimée à 3% en 2019 et 3,4% en 2020 sur fond de tensions géopolitiques accrues
- Europe: prévisions de croissance de 1,2% en 2019 et de 1,4% en 2020;
- France: prévisions de croissance de 1,2% en 2019 et puis + 1,3% en 2020



## Un environnement qui pèse sur la reprise anticipée :

- Une hypothèse de redressement des échanges commerciaux conditionnée à un assouplissement des tensions commerciales, notamment entre la Chine et les Etats-Unis
- Des incertitudes dans la zone Euro qui fragilisent la reprise (Brexit et ralentissement marqué en Allemagne et Italie)

# Le contexte national

Au niveau national, la **taxe d'habitation sur les résidences principales**, dont la suppression est inscrite dans le PLF 2020, sera perçue pour la dernière fois par les communes et EPCI en 2020. A partir de 2021, les collectivités percevront une recette de compensation :

- Les EPCI, tels que la MEL, percevront une quote-part de TVA dont le dynamisme est moindre que la TH sur le territoire métropolitain ;
- Ils perdent surtout leur pouvoir de taux sur la TH sur les résidences principales. Ils n'en auront pas sur la TVA.

Une incertitude forte demeure sur les **impositions des établissements industriels** en matière de CFE et CVAE. Certains devraient être requalifiés en locaux commerciaux et voir donc leurs impositions baisser. Aucune simulation d'impact n'a été fournie par les services fiscaux sur les recettes 2020.

De plus, les budgets des plus grandes collectivités sont sous **plafond contractualisé avec l'Etat** quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement (+1,3% pour la MEL). Une nouvelle discussion aura lieu courant 2020 sur les plafonds d'évolution pour les années 2021 et 2022.

# Les hypothèses de construction du budget pour 2020

Le respect du plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement de +1,3%/an prévu au contrat signé avec l'Etat pour la période 2018-2020.

Le BP 2020 prend en compte :

- **L'actualisation différenciée des valeurs locatives foncières** du fait de l'impact de la réforme sur les valeurs locatives et de la suppression programmée de la TH sur les résidences principales :
    - Pour les locaux d'habitation principale imposés à la TH: une revalorisation adoptée en première lecture du PLF 2020 par les députés, fixée à 0,9%;
    - Pour les locaux professionnels concernés par la révision des valeurs locatives : une revalorisation automatique basée sur l'évolution calculée par l'Etat des loyers sur le département du Nord (+0,2%) ;
    - Pour les locaux d'habitation ou industriels imposés à la CFE et la TEOM : une revalorisation automatique fixé dans le code général des impôt assise sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) de novembre 2019.
  - Le maintien définitif du montant global du **FPIC** à hauteur de 1 milliard d'euros au niveau national.
  - Une stabilité du niveau global des dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités, qui se traduit par un effort particulier demandé aux EPCI:
- ➔ Impact des **variables d'ajustement sur les dotations** estimé à **-6,3M€** par rapport au compte administratif prévisionnel pour 2019.

Cette diminution des variables d'ajustement permet, à enveloppe constante à l'échelle nationale, de financer la progression des autres enveloppes, notamment la péréquation communale, l'évolution démographique, ... et deux nouvelles dépenses : l'indemnité de conseils des comptables et l'augmentation de la dotation élu local.

# Les retraitements mis en œuvre afin d'assurer la bonne comparabilité des exercices

Afin d'assurer la bonne comparabilité entre le budget primitif 2020 et celui pour 2019, les retraitements suivants ont été réalisés:

	Dépenses	Recettes
Changement mode contractuel- Triselec	4 000 000	4 000 000
Enveloppes de reversement	752 947	752 947
Subvention exceptionnelle Capitale mondiale du design	1 900 000	
<b>TOTAL</b>	<b>6 652 947</b>	<b>4 752 947</b>

Tout d'abord, à compter de septembre 2019, la gestion des centres de tri, assurée par la SPL Triselec, se réalise selon un nouveau montage contractuel qui conduit à ce que l'ensemble des dépenses et des recettes passent par les comptes de la MEL (alors que précédemment, il s'agissait d'une délégation de service public où la MEL s'acquittait uniquement d'une dépense qui correspondait au coût net).

Ensuite, une modification du mode de comptabilisation des enveloppes de reversement est à présent effective. Ce qui conduit la MEL à devoir à présent faire apparaître en dépenses et recettes de fonctionnement des fonds (notamment européens- FEDER- ou les produits des certificats d'énergie) qui sont reversés aux communes de la MEL.

Enfin, la MEL a adopté, en octobre 2019, une subvention de 3,8M€ pour accompagner l'évènement Lille Capitale mondiale du design (versement phasé sur 3 ans : 30% en 2019, 50% en 2020 et 20% en 2021). Le caractère exceptionnel et mondial de l'évènement justifie d'en neutraliser l'impact au regard du contrat passé avec l'Etat quant à l'évolution des dépenses de fonctionnement de la MEL .

# Un budget total de 1 828M€

## Un budget 2020 s'inscrivant dans le respect de la stratégie financière du mandat

### LES MASSES BUDGETAIRES 2020

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2019	BP 2019 retraité	BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019 retraité	
				en M€	en %
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>1 474 M€</b>	<b>1 479 M€</b>	<b>1 465 M€</b>	<b>-14 M€</b>	<b>- 1,0%</b>
Dépenses de gestion	1 101 M€	1 108 M€	1 122 M€	+14 M€	+ 1,3%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>374 M€</b>	<b>372 M€</b>	<b>343 M€</b>	<b>-29 M€</b>	<b>- 7,7%</b>
Frais financiers nets	47 M€	47 M€	44 M€	-2 M€	- 4,8%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>327 M€</b>	<b>325 M€</b>	<b>299 M€</b>	<b>-27 M€</b>	<b>- 8,2%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 147 M€</b>	<b>1 154 M€</b>	<b>1 166 M€</b>	<b>+12 M€</b>	<b>+ 1,1%</b>
Capital de la dette	134 M€	134 M€	140 M€	+6 M€	+ 4,8%
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>193 M€</b>	<b>191 M€</b>	<b>158 M€</b>	<b>-33 M€</b>	<b>- 17,2%</b>
Dépenses d'équipement	561 M€	561 M€	522 M€	-39 M€	- 6,9%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>694 M€</b>	<b>694 M€</b>	<b>662 M€</b>	<b>-32 M€</b>	<b>- 4,7%</b>
Recettes d'équipement	117 M€	117 M€	215 M€	98 M€	+ 83,0%
Emprunts (et avances)	250 M€	250 M€	148 M€	-101 M€	- 40,6%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>367 M€</b>	<b>367 M€</b>	<b>363 M€</b>	<b>-4 M€</b>	<b>- 1,1%</b>
<b>MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES mouvements réels</b>	<b>1 842 M€</b>	<b>1 849 M€</b>	<b>1 828 M€</b>	<b>-20 M€</b>	<b>- 1,1%</b>
Taux d'autofinancement	34%	34%	30%		
Encours de la dette au 31/12 en CA prévisionnel	1 467 M€	1 467 M€	1 332 M€		
Capacité de désendettement en CA prev en années	4,2	4,2	4,1		

La MEL maintient un budget en adéquation avec les objectifs financiers du mandat:

- Stabilité des taux de fiscalité (hors baisse du taux de TEOM en 2019 de 16,88% à 13,39%);
- Poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement;
- Un désendettement sensible (diminution de -482M€ entre le CA 2013 et le CA prévisionnel 2020 soit - 27%);
- Un niveau d'investissement important (522M€) et ajusté au phasage opérationnel des projets.

La capacité de désendettement reste à un niveau peu élevé (4,1 ans) en CA prévisionnel 2020.

# I. La structure du budget

La MEL gère **7 budgets** (1 principal et 6 annexes) qui s'élèvent à 1 828 M€ en montant consolidé. En agrégé, les dépenses atteignent 1 953,4 M€. **91 % de ces dépenses sont portées par le budget général et le budget transport.**

Le budget général représente 66 % des masses budgétaires de la MEL.

Le poids du budget assainissement est stable (6 % du budget).

La part des autres budgets (eau, crématoriums, opérations d'aménagement et activités immobilières) est en légère augmentation (3%).

Budgets primitifs agrégés (masses réelles) en M€ hors ligne de trésorerie	BP 2019	BP 2019 retraité	BP 2020	BP 2020 / BP2019 retraité	
				Evolution en M€	Evolution en %
<b>Budget général</b>	<b>1287,9</b>	<b>1294,5</b>	<b>1283,5</b>	<b>-11,0</b>	<b>-0,9%</b>
Investissement	453,9	453,9	434,6	-19,3	-4,3%
Fonctionnement	834,0	840,6	848,9	+8,3	+1,0%
<b>Transports</b>	<b>505,7</b>	<b>505,7</b>	<b>498,2</b>	<b>-7,6</b>	<b>-1,5%</b>
Investissement	150,2	150,2	139,4	-10,9	-7,2%
Fonctionnement	355,5	355,5	358,8	+3,3	+0,9%
<b>Assainissement</b>	<b>113,4</b>	<b>113,4</b>	<b>114,3</b>	<b>+0,9</b>	<b>+0,8%</b>
Investissement	56,3	56,3	55,1	-1,2	-2,2%
Fonctionnement	57,1	57,1	59,2	+2,1	+3,7%
<b>Autres*</b>	<b>42,9</b>	<b>42,9</b>	<b>57,5</b>	<b>+14,5</b>	<b>+33,8%</b>
Investissement	34,2	34,2	43,9	+9,7	+28,3%
Fonctionnement	8,7	8,7	13,6	+4,8	+55,4%
<b>TOTAL BUDGETS AGREGES</b>	<b>1950,0</b>	<b>1956,6</b>	<b>1953,4</b>	<b>-3,2</b>	<b>-0,2%</b>
Investissement	694,6	694,6	672,9	-21,7	-3,1%
Fonctionnement	1255,4	1262,0	1280,5	+18,5	+1,5%

Hors lignes de trésorerie

\* Budgets eau, crématorium, opérations d'aménagement, activités immobilières et économiques

<b>TOTAL BUDGETS CONSOLIDES</b>	<b>1841,9</b>	<b>1848,5</b>	<b>1828,4</b>	<b>-20,2</b>	<b>-1,1%</b>
Investissement	694,4	694,4	661,9	-32,5	-4,7%
Fonctionnement	1147,5	1154,1	1166,4	+12,3	+1,1%

Les budgets consolidés correspondent à la somme des 7 budgets, retraitée des subventions versées par le budget général aux budgets annexes, des remboursements entre budgets et des écritures de dettes équilibrées



# I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

	BP 2019	BP 2019 retraité	CA 2019 prév.	BP 2020	Evolution BP 2020 / BP 2019 retraité*		Evolution BP 2020 / CA prév 2019	
					En %	En M€	En %	En M€
<b>Recettes Fiscales</b>	<b>784 M€</b>	<b>784 M€</b>	<b>758 M€</b>	<b>766 M€</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-17,8 M€</b>	<b>+1,1%</b>	<b>+8,0 M€</b>
CFE	143 M€	143 M€	145 M€	146 M€	+2,2%	+3,2 M€	+0,9%	+1,3 M€
CVAE	96 M€	96 M€	99 M€	100 M€	+4,1%	+4,0 M€	+1,4%	+1,4 M€
TH	108 M€	108 M€	109 M€	110 M€	+1,8%	+1,9 M€	+1,6%	+1,7 M€
TFPNB	2 M€	2 M€	2 M€	2 M€	+4,7%	+0,1 M€	-0,4%	-0,0 M€
IFER	4 M€	4 M€	4 M€	5 M€	+3,0%	+0,1 M€	+1,8%	+0,1 M€
TEOM	169 M€	169 M€	135 M€	137 M€	-18,6%	-31,4 M€	+1,4%	+1,9 M€
TASCOM	13 M€	13 M€	13 M€	13 M€	-2,7%	-0,4 M€	+1,5%	+0,2 M€
VT	241 M€	241 M€	243 M€	246 M€	+2,0%	+4,8 M€	+1,4%	+3,3 M€
COMPENSATION VT	2,2 M€	2,2 M€	2,5 M€	1,3 M€	-43,2%	-1,0 M€	-50,1%	-1,3 M€
Taxe de séjour	3 M€	3 M€	5 M€	4 M€	+31,3%	+1,0 M€	-10,6%	-0,5 M€
TCFE	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	-15,1%	-0,1 M€	-15,1%	-0,1 M€
<b>Dotations (y cp FPIC)</b>	<b>361 M€</b>	<b>361 M€</b>	<b>365 M€</b>	<b>359 M€</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-1,8 M€</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-5,7 M€</b>
DGF	218 M€	218 M€	219 M€	215 M€	-1,6%	-3,5 M€	-2,2%	-4,7 M€
Dotations réforme TP	118 M€	118 M€	121 M€	120 M€	+1,5%	+1,8 M€	-0,2%	-0,3 M€
Compensations	6 M€	6 M€	6 M€	5 M€	-9,8%	-0,6 M€	-8,4%	-0,5 M€
Compensation exo cotisation mini CFE	3,6 M€	3,6 M€	3,5 M€	3,5 M€	-5,2%	-0,2 M€	-0,0%	-0,0 M€
FPIC	14 M€	14 M€	15 M€	15 M€	+4,8%	+0,7 M€	-1,0%	-0,2 M€
Autres dotations	1 M€	1 M€	1 M€	0 M€	-10,8%	-0,1 M€	-10,8%	-0,1 M€
<b>Autres recettes de gestion</b>	<b>330 M€</b>	<b>335 M€</b>	<b>348 M€</b>	<b>340 M€</b>	<b>+1,6%</b>	<b>+5,4 M€</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-7,8 M€</b>
Redevance assainissement	78 M€	78 M€	78 M€	79 M€	+1,0%	+0,8 M€	+1,0%	+0,8 M€
Recettes transport : tarifaires + DGF	107 M€	107 M€	107 M€	108 M€	+1,6%	+1,7 M€	+1,6%	+1,7 M€
Autres recettes de gestion	145 M€	150 M€	163 M€	152 M€	+1,9%	+2,9 M€	-6,3%	-10,2 M€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 474 M€</b>	<b>1 479 M€</b>	<b>1 470 M€</b>	<b>1 465 M€</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-14,2 M€</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-5,4 M€</b>

-6,3 M€

Impact variables d'ajustement prévues en PLF 2020 (en cours de discussion)

Le BP 2020 de la MEL enregistre une baisse des recettes de fonctionnement de **-1%/BP2019 retraité**, soit -14 M€

Malgré une stabilité des dotations au niveau national (à périmètre constant), la MEL subira à nouveau une baisse de ses concours de l'Etat, essentiellement via la baisse des variables d'ajustement. Cette dernière est estimée à ce stade, aux vues de l'examen parlementaire du PLF 2020, à -6,3M€ à périmètre comparable de CA à BP. Cette baisse est portée pour 5M€ par le budget général et pour 1,25M€ par le budget annexe Transport (compensation de VT).

# I. La structure du budget : les recettes de fonctionnement

## Les recettes fiscales

Le BP 2020 est construit, en déclinaison de la stratégie financière du mandat, avec une stabilité des taux de fiscalité. Les recettes fiscales évoluent de + 1,1%, soit +8 M€ de CA prév. 2019 (hors rôles supplémentaires) à BP 2020.

La progression des recettes fiscales ne repose que sur le seul dynamisme des bases. Cette évolution est portée par :

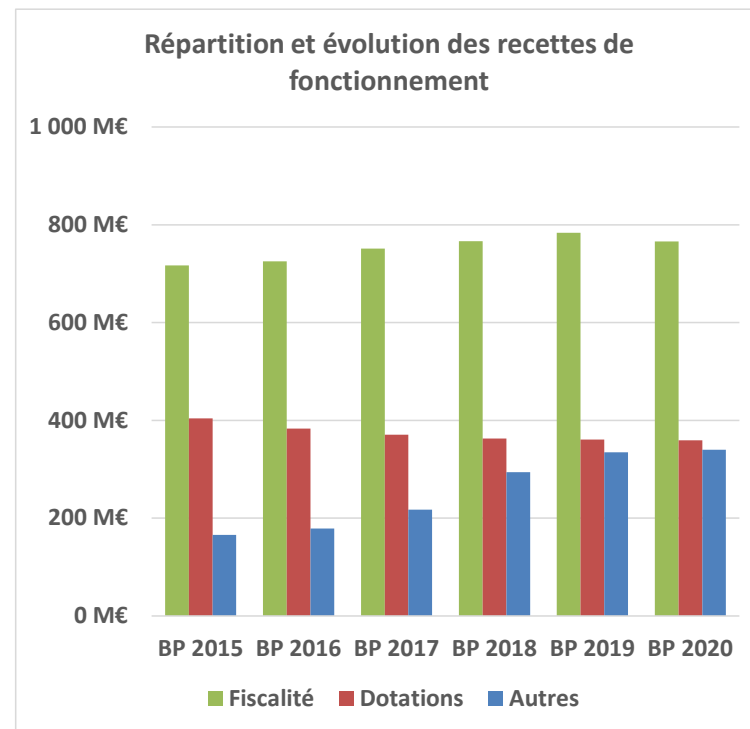
- la revalorisation annuelle désormais différenciée des bases fiscales :
  - Pour les locaux d'habitation principale imposés à la TH : une revalorisation adoptée en première lecture du PLF 2020 par les députés, fixée à 0,9%; prévisionnelle Pour les locaux d'habitation ou industriels imposés à la CFE et la TEOM : une revalorisation automatique fixé dans le code général des impôt assise sur l'indice des prix à la consommation harmonisé estimée à +1,1%,
  - Pour les locaux professionnels concernés par la révision des valeurs locatives : une revalorisation automatique des tarifs basée sur l'évolution calculée par l'Etat des loyers sur le département du Nord (+0,2%) impactant les recettes de TEOM et CFE.
- Le dynamisme du versement transport (+3,3M€) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (+ 1,4M€)

## Les dotations

Globalement, la MEL devrait voir ses dotations et compensations diminuer de **-5,7 M€ entre le CA prévisionnel 2019 et le BP 2020**. Ces montants ne sont, à ce jour, pas figés puisque l'examen parlementaire du PLF 2020 est encore en cours. A ces montants s'ajoute la compensation VT (recette fiscale) qui est impactée par le PLF 2020.

Le choix des variables d'ajustement dans le PLF 2020 est particulièrement défavorable à la MEL qui est cette année doublement mise à contribution, via la dotation de compensation, via la DCRTP (déjà réduite en 2019) et via une diminution de moitié de la compensation VT versée suite au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés (nouvelle variable d'ajustement créée par le PLF 2020). De fait, l'Etat n'aura compensé cette exonération créée à son initiative que 3 ans.

**Les autres recettes de gestion:** en progression de +5,4M€ par rapport au BP 2019 essentiellement grâce aux recettes de la CSP transports (+1,7M€), aux produits des parcs de stationnement (15,1M€ soit +0,8M€) et à la redevance assainissement (+0,8M€).



# I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement

## La MEL poursuit sa gestion maîtrisée et pilotée des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2019 retraité	BP 2020	Evolution	
				BP 2020/ BP 2019 retraité	
Charges à caractère général	584 M€	588 M€	596 M€	+ 7,7 M€	+ 1,3%
Subventions - Participations	123 M€	126 M€	131 M€	+ 5,1 M€	+ 4,0%
Charges de personnel	149 M€	149 M€	150 M€	+ 1,5 M€	+ 1,0%
Reversements aux communes (AC/DSC)	242 M€	242 M€	242 M€	+ 0,3 M€	+ 0,1%
Dépenses diverses	3 M€	3 M€	3 M€	-0,0 M€	-0,2%
<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>1 101 M€</b>	<b>1 108 M€</b>	<b>1 122 M€</b>	<b>+ 14,5 M€</b>	<b>+ 1,3%</b>
Charges financières	47 M€	47 M€	44 M€	-2,2 M€	-4,6%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 147 M€</b>	<b>1 154 M€</b>	<b>1 166 M€</b>	<b>+ 12,3 M€</b>	<b>+ 1,1%</b>

La présentation par politique publique est réalisée en 2<sup>ème</sup> partie du document.

La **maîtrise des dépenses de gestion** (+14,5 M€, +1,3%) se combine avec une **baisse des frais financiers** (-2M€, -4,6%). La progression des dépenses de fonctionnement est ainsi en conformité avec le contrat signé avec l'Etat. Cette maîtrise et ce pilotage sont les fruits d'une recherche de l'efficacité de la dépense (poursuite des synergies de politiques publiques, ...), du désendettement de la MEL et des conditions favorables des marchés financiers.

Les **charges à caractère général** (596M€) varient de + 1,3 % (+7,7M€). Les principales dépenses de cette enveloppe sont la politique transport qui représente 54% du volume (versement au délégataire notamment) et l'écologie urbaine qui porte 31% des dépenses (exploitation des stations d'épurations, marchés des centre de tri des déchets, de collecte, ...). L'augmentation de ces dépenses est essentiellement portée par l'augmentation de la CSP transports ( l'impact financier de l'avenant n°3 estimé à + 5,1M€) mais aussi par les dépenses liées à la politique assainissement (+2,2M€ notamment au titre des stations d'épuration).

Les **dépenses de personnel** (150M€, 13% des dépenses) varient de +1,5 M€ (soit +1%). Cette évolution tient compte du Glissement Vieillessement Technicité (GVT).

# I. La structure du budget : les dépenses de fonctionnement

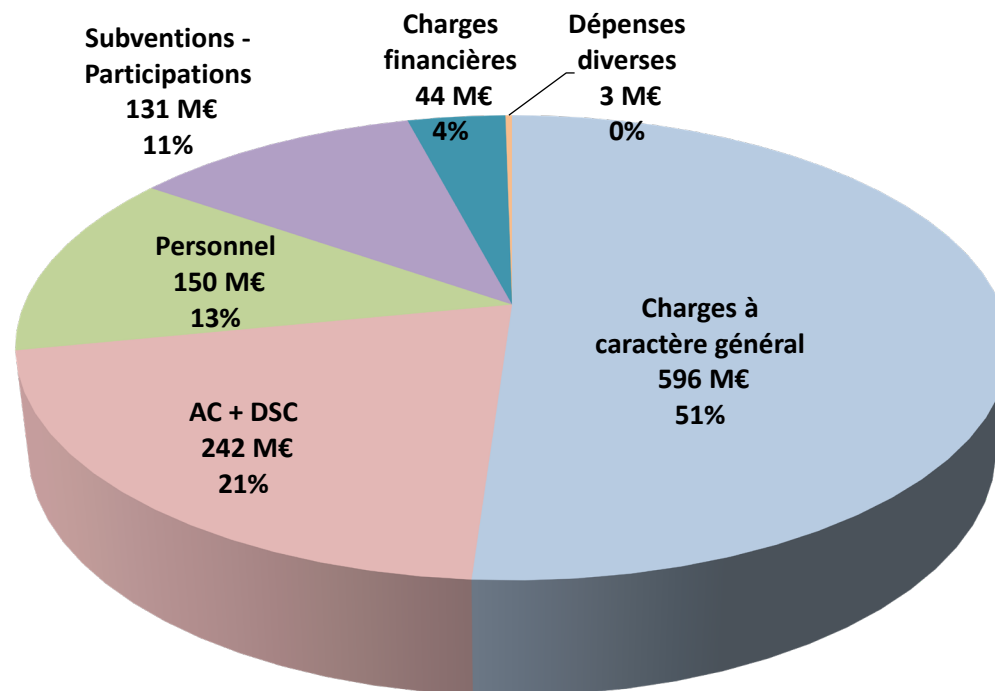
Les **subventions et participations** (131M€, +5,1M€) représentent 11% des dépenses de fonctionnement.

L'évolution de ce poste est notamment portée par la hausse des dépenses consacrées à l'action économique (notamment hausse du coût de la CSP d'animation de la filière numérique de + 2,4M€/BP 2019) et par celle des dépenses de la politique logement (+1,7M€/BP 2019).

Le financement du SDIS représentera en 2020 46,2M€ (soit +1%/BP 2019) et mobilise 36% de cette enveloppe.

Les **versements aux communes** représentent 21% des dépenses de fonctionnement. Le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC : 25,5M€- +0,8%) suit l'évolution des recettes du budget général (hors impact baisse de la TEOM et nouveau montage contractuel TRISELEC). L'attribution de compensation (AC : 216,7M€) est stable.

Les **frais financiers** bruts s'élèvent à 44M€ et diminuent de -2M€ (-4,6%), grâce à la réduction de l'encours de dette, au maintien à un niveau très bas des taux d'intérêt.



# I. La structure du budget : les dépenses d'investissement

## 522M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement dette) pour 2020

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Poids relatif	Evolution	
Subv. d'équipement versées	75 M€	72 M€	11%	-3 M€	-3,6%
Etudes	35 M€	38 M€	6%	+ 2 M€	+ 6,4%
Immobilisations corporelles	87 M€	72 M€	11%	-15 M€	-17,7%
Travaux	324 M€	299 M€	45%	-25 M€	-7,6%
Avances de trésorerie	29 M€	23 M€	3%	-7 M€	-23,0%
Dépenses diverses (hors dette)	9 M€	18 M€	3%	+ 8 M€	+ 88,3%
Etalement reprise ICNE	1 M€	1 M€	0,2%	0M€	+ 0,0%
<b>Total des dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>561 M€</b>	<b>522 M€</b>	<b>79%</b>	<b>-39 M€</b>	<b>-6,9%</b>
Emprunts	134 M€	140 M€	21%	6,5 M€	4,8%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>694 M€</b>	<b>662 M€</b>	<b>100%</b>	<b>-32 M€</b>	<b>-4,7%</b>

La présentation de ces dépenses par politique publique est détaillée par commission dans la partie II. « Le soutien aux politiques publiques. »

Les dépenses d'équipement varient de -39M€ de BP à BP afin de s'ajuster aux phases opérationnelles des projets. L'amortissement de dette est prévu en hausse de +6,5M€.

Les dépenses d'investissement hors dette du **budget général** représentent 65,6% des dépenses d'équipement soit 342,1M€. 17,8 % de ces dépenses sont portées par le **budget transport** (92,9M€). Le **budget assainissement** représente 8,4% des dépenses d'investissement hors dette pour un montant de 43,7M€. Les autres budgets portent 8,2% (soit 43M€) des dépenses d'équipement (principalement le budget eau pour 27,2M€).

**L'amortissement de la dette** (140M€) représente 21% des dépenses d'investissement. Ce montant intègre la partie de la redevance Stade Pierre Mauroy imputée en remboursement en capital (8,4M€).

# I. La structure du budget : les recettes d'investissement

## Les recettes d'investissement (215 M€ - hors dette et épargne) financent 41% des dépenses d'investissement (hors dette) grâce aux produits de cession

Elles sont constituées :

- du **fonds de compensation de la TVA** (15,4M€) et **transferts de droits à déduction** (4,4M€). En 2020, la MEL enregistre la dernière enveloppe de transferts de droits à déduction de TVA au titre de la DSP transport ayant pris fin au 1<sup>er</sup> avril 2018,

- de la **taxe d'aménagement** pour 15 M€,

- des **amendes de police** pour 5 M€,

et des recettes liées aux **politiques publiques** pour 175 M€, constituées principalement de cessions (133M€) et de subventions (33 M€).

Le montant prévisionnel des **cessions** est en forte hausse par rapport à 2019 (+102M€). Il s'élève à 133M€ dont 95M€ de produits de la vente du siège, 6,9M€ dans le cadre de **l'aménagement du territoire**, 27,3M€ au titre du **développement économique** (dont 15,5M€ au titre des écritures comptables liées au MIN) , 1,6M€ dans le cadre **de la politique logement** et 2,6 M€ dans le cadre de la gestion des espaces publics et de la voirie.

Les subventions proviennent notamment de l'Etat (7,1M€), de la Région (5,8M€), du Département (7,2M€) et de l'Union Européenne (2,8M€). Elles financent les opérations de la politique transports et mobilité pour 15,9€, les opérations d'aménagement pour 4,4M€, des opérations d'assainissement pour 3M€, ou encore la politique culture (1,5M€). L'aide à la pierre dont la gestion a été déléguée par l'Etat à la MEL représente 6M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019	
			en M€	en %
<b>Recettes d'investissement liées aux politiques publiques</b>	<b>82 M€</b>	<b>175 M€</b>	<b>+ 93,2 M€</b>	<b>+ 113,5%</b>
Subventions - Participations	39 M€	33 M€	-6,0 M€	-15,3%
Produits des cessions d'immobilisations	31 M€	133 M€	+ 102,2 M€	+ 326,7%
Recettes diverses	12 M€	9 M€	-3,0 M€	-25,9%
<b>Autres (FCTVA, TA, Amendes, ...)</b>	<b>35 M€</b>	<b>40 M€</b>	<b>+ 4,3 M€</b>	<b>+ 12,3%</b>
<b>Total des recettes d'investissement hors emprunt</b>	<b>117 M€</b>	<b>215 M€</b>	<b>+ 97,5 M€</b>	<b>83%</b>

<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>250 M€</b>	<b>148 M€</b>
Emprunts	247 M€	145 M€
Avances (agence de l'eau)	3 M€	3 M€

**Le besoin d'emprunt est de 148M€,** comprenant à la fois les emprunts classiques et les avances de l'agence de l'eau

**En compte administratif prévisionnel, compte tenu des taux de réalisation prévisionnels, l'emprunt mobilisé devrait se situer autour de 61M€.**

# I. La structure du budget : les épargnes

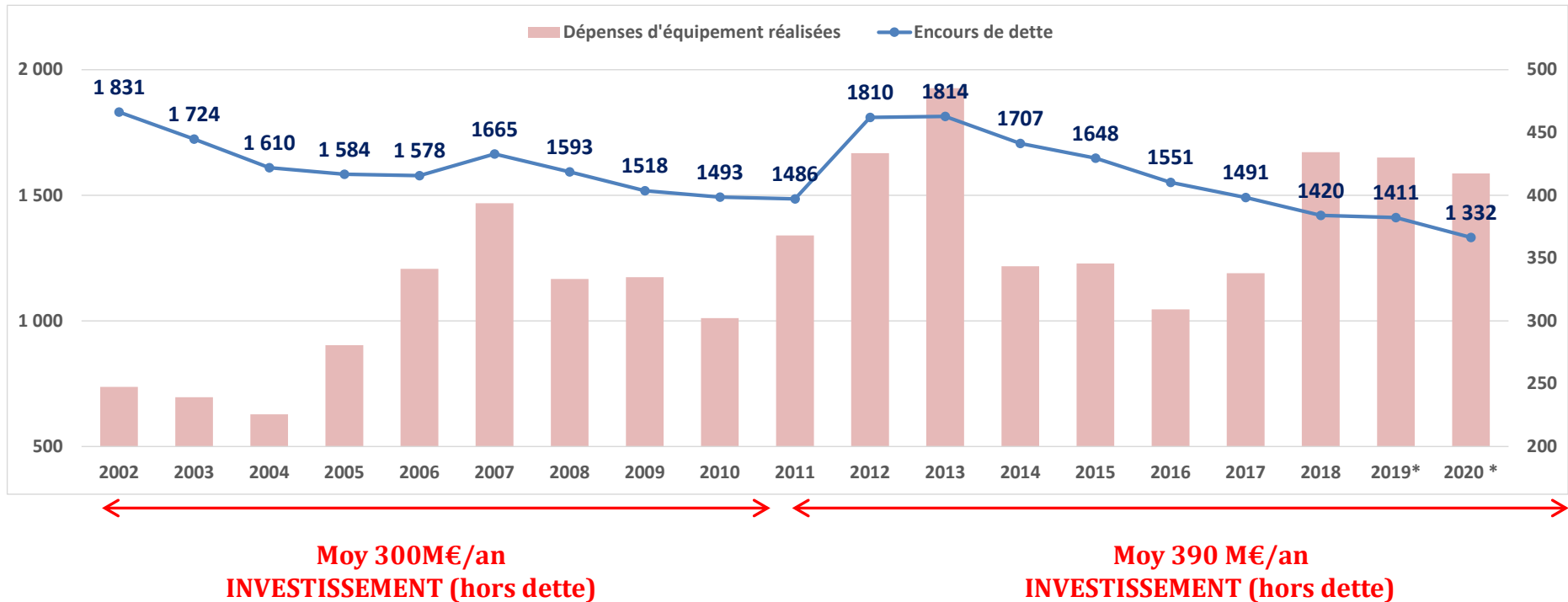
	BUDGET GENERAL et autres budgets		BUDGET TRANSPORT		BUDGET ASSAINISSEMENT		BUDGETS CONSOLIDES	
	BP 2020	Ev / BP 2019	BP 2020	Ev / BP 2019	BP 2020	Ev / BP 2019	BP 2020	Ev / BP 2019
Recettes de gestion (1)	1 033 M€	(13 M€)	448 M€	9 M€	98 M€	1 M€	1 465 M€	(9 M€)
Dépenses de gestion (2)	838 M€	20 M€	340 M€	5 M€	58 M€	2 M€	1 122 M€	21 M€
Charge financière nette (3)	24 M€	(0 M€)	19 M€	(2 M€)	2 M€	(0 M€)	44 M€	(2 M€)
<b>Epargne brute (4=1-2-3)</b>	<b>171 M€</b>	<b>(33 M€)</b>	<b>89 M€</b>	<b>6 M€</b>	<b>39 M€</b>	<b>(2 M€)</b>	<b>299 M€</b>	<b>(28 M€)</b>
Amortissement de la dette (5)	82 M€	6 M€	47 M€	1 M€	11 M€	(0 M€)	140 M€	6 M€
<b>Epargne nette (6=4-5)</b>	<b>88 M€</b>	<b>(39 M€)</b>	<b>42 M€</b>	<b>6 M€</b>	<b>28 M€</b>	<b>(1 M€)</b>	<b>158 M€</b>	<b>(35 M€)</b>
Dépenses d'équipement	391 M€	(21 M€)	93 M€	(11 M€)	44 M€	(1 M€)	522 M€	(39 M€)
<b>Encours de dette fin 2020</b>	<b>813 M€</b>	<b>(25 M€)</b>	<b>411 M€</b>	<b>(40 M€)</b>	<b>108 M€</b>	<b>(14 M€)</b>	<b>1 332 M€</b>	<b>(80 M€)</b>
<b>Capacité de désendettement fin 2020</b>	<b>4,5 ans</b>		<b>4,2 ans</b>		<b>2,3 ans</b>		<b>4,1 ans</b>	

En Budget consolidé pour 2020, l'encours de dette à fin 2020 (CA prévisionnel) serait de 1 332 M€ pour une capacité de désendettement de 4,1 ans.

La stratégie financière de la MEL est ainsi respectée : des dépenses de fonctionnement pilotées pour porter les investissements importants à venir.

# I. La structure du budget : la dette

Grâce aux recettes d'investissement prévues, la MEL devrait se désendetter en 2020





# I. La structure du budget : Détails par budgets

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO	Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
CFE	146,4 M€							146 M€	146 M€
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	100,0 M€							100 M€	100 M€
Taxe habitation	110,4 M€							110 M€	110 M€
Taxe additionnelle Foncier non bâti	2,0 M€							2 M€	2 M€
Imposition forfaitaire sur ent réseaux	4,5 M€							5 M€	5 M€
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	79,2 M€							79 M€	79 M€
D.G.F.	214,3 M€			5,5 M€				220 M€	220 M€
Compensations fiscales	50,3 M€							50 M€	50 M€
Taxe d'enlèvement ordures ménagères (TEOM)	137,2 M€							137 M€	137 M€
TASCOM	13,1 M€							13 M€	13 M€
FPIC	14,9 M€							15 M€	15 M€
Attribution de compensation	35,9 M€							36 M€	36 M€
Versement transport				247,5 M€				247 M€	247 M€
Redevance Assainissement			79,2 M€					79 M€	79 M€
Part investissement réseaux de distribution d'eau		17,2 M€						17 M€	17 M€
Autres produits d'exploitation (dont régie intéressée)	23,6 M€	0,2 M€	15,0 M€	102,8 M€	2,3 M€	1,3 M€	0,2 M€	145 M€	130 M€
Recettes diverses	64,7 M€	4,5 M€	4,0 M€	91,9 M€	0,0 M€	0,0 M€	10,9 M€	176 M€	78 M€
<b>Total recettes de gestion</b>	<b>996,6 M€</b>	<b>21,8 M€</b>	<b>98,2 M€</b>	<b>447,8 M€</b>	<b>2,4 M€</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>11,1 M€</b>	<b>1 579 M€</b>	<b>1 465 M€</b>
Produits financiers	0,1 M€							0 M€	0 M€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>996,6 M€</b>	<b>21,8 M€</b>	<b>98,2 M€</b>	<b>447,8 M€</b>	<b>2,4 M€</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>11,1 M€</b>	<b>1 579 M€</b>	<b>1 465 M€</b>
Subventions - Participations	14,4 M€	0,8 M€	3,0 M€	15,0 M€				33 M€	33 M€
F.C.T.V.A. et remboursement de TVA	15,4 M€			4,3 M€				20 M€	20 M€
Taxe d'amgt	15,0 M€							15 M€	15 M€
Produits des cessions d'immobilisations	125,7 M€						6,5 M€	132 M€	133 M€
Recettes diverses	14,6 M€	0,0 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	6,0 M€	21 M€	14 M€
<b>Recettes d'investissement hors dette et excédent</b>	<b>185,1 M€</b>	<b>0,8 M€</b>	<b>3,2 M€</b>	<b>19,3 M€</b>			<b>12,5 M€</b>	<b>221 M€</b>	<b>215 M€</b>
Emprunts	96,3 M€	6,7 M€	10,5 M€	31,1 M€	0,9 M€			145 M€	145 M€
Avances (agence de l'eau)	0,5 M€	0,1 M€	2,4 M€					3 M€	3 M€
Refinancement emprunt	5,0 M€			0,0 M€				5 M€	
Lignes de trésorerie	67,5 M€			29,9 M€				97 M€	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>354,4 M€</b>	<b>7,5 M€</b>	<b>16,1 M€</b>	<b>80,3 M€</b>	<b>0,9 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>12,5 M€</b>	<b>472 M€</b>	<b>363 M€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 351 M€</b>	<b>29 M€</b>	<b>114 M€</b>	<b>528 M€</b>	<b>3 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>24 M€</b>	<b>2 051 M€</b>	<b>1 828 M€</b>

# I. La structure du budget : Détails par budgets

DEPENSES	Inscriptions budgétaires, toutes écritures comprises							Budgets agrégés	Budgets consolidés (hors lignes de trésorerie)
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET TRANSPORTS	BUDGET CREMATORIUMS	BUDGET OPERATIONS D'AMENAGEMENT	BUDGET ACTIVITES IMM ET ECO		
Charges à caractère général	231,3 M€	0,7 M€	40,8 M€	321,8 M€	0,9 M€	0,0 M€	3,8 M€	599 M€	596 M€
Subventions - Participations	216,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	13,7 M€	0,0 M€	1,2 M€	4,9 M€	236 M€	131 M€
Charges de personnel	133,3 M€	0,8 M€	16,0 M€	4,4 M€	0,8 M€			155 M€	150 M€
Attribution de compensation	216,7 M€							217 M€	217 M€
Dotation de solidarité	25,6 M€							26 M€	26 M€
Dépenses diverses	1,7 M€	0,2 M€	0,7 M€	0,3 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	3 M€	3 M€
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>824,8 M€</b>	<b>1,8 M€</b>	<b>57,6 M€</b>	<b>340,3 M€</b>	<b>1,8 M€</b>	<b>1,3 M€</b>	<b>8,7 M€</b>	<b>1 236 M€</b>	<b>1 122 M€</b>
Charges financières et provisions dette	24,1 M€	0,1 M€	1,7 M€	18,5 M€	0,1 M€			44 M€	44 M€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>849 M€</b>	<b>2 M€</b>	<b>59 M€</b>	<b>359 M€</b>	<b>2 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>9 M€</b>	<b>1 281 M€</b>	<b>1 166 M€</b>
Subventions d'équipement versées	72,0 M€							72 M€	72 M€
Etudes	28,6 M€	0,7 M€	5,1 M€	1,6 M€	0,1 M€		1,4 M€	38 M€	38 M€
Acquisitions	35,2 M€	0,2 M€	6,0 M€	19,2 M€	0,0 M€		11,1 M€	72 M€	72 M€
Travaux	166,7 M€	26,3 M€	32,0 M€	70,7 M€	0,8 M€		2,4 M€	299 M€	299 M€
Avances de trésorerie consolidable	28,6 M€							29 M€	23 M€
Dépenses diverses (hors dette)	17,2 M€		0,5 M€				0,0 M€	18 M€	18 M€
Etalement reprise ICNE				1,4 M€				1 M€	1 M€
<b>Dépenses d'investissement (hors dette)</b>	<b>348,2 M€</b>	<b>27,2 M€</b>	<b>43,7 M€</b>	<b>92,9 M€</b>	<b>0,9 M€</b>		<b>14,9 M€</b>	<b>528 M€</b>	<b>522 M€</b>
Amortissement dette	81,4 M€	0,4 M€	11,4 M€	46,5 M€	0,5 M€	0,0 M€	0,0 M€	140 M€	140 M€
Refinancement d'emprunt	5,0 M€							5 M€	
Lignes de trésorerie	67,5 M€			29,9 M€				97 M€	
<b>Amortissement dette</b>	<b>153,9 M€</b>	<b>0,4 M€</b>	<b>11,4 M€</b>	<b>76,4 M€</b>	<b>0,5 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>0,0 M€</b>	<b>243 M€</b>	<b>140 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>502,1 M€</b>	<b>27,5 M€</b>	<b>55,1 M€</b>	<b>169,2 M€</b>	<b>1,4 M€</b>		<b>14,9 M€</b>	<b>770 M€</b>	<b>662 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 351 M€</b>	<b>29 M€</b>	<b>114 M€</b>	<b>528 M€</b>	<b>3 M€</b>	<b>1 M€</b>	<b>24 M€</b>	<b>2 051 M€</b>	<b>1 828 M€</b>

## II. La déclinaison par politique publique

**1 411 M€ (77% des dépenses) sont directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.**

Dépenses de fonctionnement et d'investissement	CA 2018	BP 2019	BP 2019 RETRAITE	BP 2020	répartition des dépenses au BP 2020	Evolution 2020/2019(retraité)	
Développement Economique - Emploi - Recherche	70 M€	65 M€	67 M€	89 M€	4,9%	22 M€	32,6%
Aménagement du territoire et urbanisme	39 M€	90 M€	90 M€	66 M€	3,6%	-24 M€	-26,7%
Logement et politique de la ville	59 M€	89 M€	89 M€	83 M€	4,5%	-6 M€	-6,9%
Mobilité et accessibilité	461 M€	454 M€	454 M€	445 M€	24,4%	-9 M€	-1,9%
Espace public Voirie	95 M€	111 M€	111 M€	105 M€	5,7%	-6 M€	-5,6%
Ecologie urbaine	226 M€	257 M€	261 M€	267 M€	14,6%	6 M€	2,2%
Rayonnement de la métropole	48 M€	82 M€	82 M€	66 M€	3,6%	-16 M€	-19,0%
Autres :Crématoriums et Métropole citoyenne	1 M€	2 M€	2 M€	2 M€	0,1%	0,5 M€	25,8%
<b>TOTAL POLITIQUES METROPOLITAINES</b>	<b>998 M€</b>	<b>1 149 M€</b>	<b>1 155 M€</b>	<b>1 123 M€</b>	<b>61,4%</b>	<b>-33 M€</b>	<b>-2,8%</b>
Participation au SDIS	45 M€	46 M€	46 M€	46 M€	2,5%	0,5 M€	1,0%
Reversements aux communes	242 M€	242 M€	242 M€	242 M€	13,2%	0,2 M€	0,1%
<b>TOTAL DEPENSES DE REVERSEMENT</b>	<b>287 M€</b>	<b>288 M€</b>	<b>287,8 M€</b>	<b>288,5 M€</b>	<b>15,8%</b>	<b>0,7 M€</b>	<b>0,2%</b>
Charges générales	53 M€	67 M€	67 M€	74 M€	4,0%	6,7 M€	10,1%
Dépenses RH	146 M€	158 M€	158 M€	159 M€	8,7%	0,6 M€	0,4%
<b>TOTAL DEPENSES DE STRUCTURE</b>	<b>199 M€</b>	<b>225 M€</b>	<b>225 M€</b>	<b>233 M€</b>	<b>12,7%</b>	<b>7,4 M€</b>	<b>3,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES HORS DETTE</b>	<b>1 484 M€</b>	<b>1 662 M€</b>	<b>1 668 M€</b>	<b>1 644 M€</b>	<b>89,9%</b>	<b>-24 M€</b>	<b>-1,5%</b>
Annuité de la dette	204 M€	180 M€	180 M€	185 M€	10,1%	4 M€	2,4%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 688 M€</b>	<b>1 842 M€</b>	<b>1 849 M€</b>	<b>1 828 M€</b>	<b>100%</b>	<b>-20 M€</b>	<b>-1,1%</b>

Les dépenses affectées aux politiques publiques diminuent de - 33M€ (-2,8 %) par rapport au BP 2019 (retraité). Les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques augmentent de +1,7%/BP 2019 retraité alors que celles d'investissement sont ajustées de -8,1%.

Les dépenses de reversement représentent 288M€ (soit +0,7M€) et correspondent pour 242 M€ aux reversements aux communes (attribution de compensation et DSC) et pour 46M€ à la participation au SDIS.

Les dépenses de structure (233M€) qui augmentent de +7,4M€ :

- Les dépenses de ressources humaines pour 159M€ (+0,6M€);

- Les charges générales pour 74M€ (+6,7M€): +1,8M€ en fonctionnement dont +2,1M€ concernant les charges Biotope et +4,9M€ en investissement dont +2,6M€ pour le démarrage de l'opération Ronchin qui permet de rationaliser l'organisation des archives et de la logistique de la MEL.

## II. La déclinaison par politique publique

### Développement économique – Emploi – Recherche : 89M€

La MEL investit pour l'**aménagement économique** (28,2M€, soit +8,1M€). Les crédits 2020 sont essentiellement fléchés sur les sites de Blanchemaille (11,6M€), du CETI (1,9M€) et de La Lainière (6,2M€).

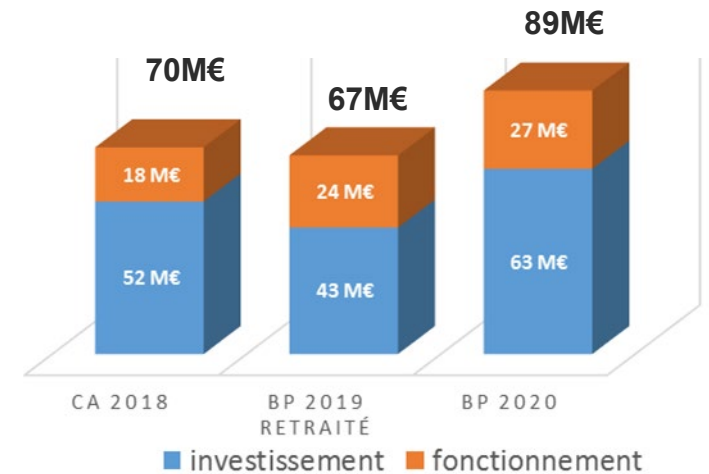
Par ailleurs, la MEL porte la **gestion d'immobiliers d'entreprises** pour 27,8M€ (+12,6M€), en lien ou grâce à ses opérateurs, notamment sur les sites d'Euratechnologies, de la Haute Borne (0,9M€), du faubourg ou du quartier des modes (0,4M€), de Plaine Image (0,1M€), et des ruches d'entreprises (1,1M€). 13,2M€ sont affectés à la requalification des parcs existants. De plus, 9,5M€ sont prévus afin de réaliser l'apport du MIN à la SEM SOGEMIN.

En 2020, les crédits affectés à l'**emploi et à l'insertion** représentent 2,4M€ dont le volet emploi et insertion de la politique de la ville pour 1,3M€. De même, la MEL continue son action pour l'**économie sociale et solidaire** (0,8M€).

La MEL accompagne également **directement les entreprises** puisqu'elle va dédier 4,8M€ pour les aides au commerce et à la création d'entreprise. La MEL s'engage, aux côtés des acteurs du territoire, dans les projets de **recherche et d'enseignement supérieur** pour 8,7M€(+1,5M€).

La MEL poursuit son action de structuration des **filières d'excellence** pour 11,5M€ (+2,1M€), principalement dans le domaine du textile, des technologies de l'information et de la communication et images (CSP Euratechnologies, Plaine Images), la santé/biologie (Eurasanté), l'alimentaire et la logistique.

Enfin, la MEL poursuit son accompagnement du développement du **numérique** en inscrivant 2M€ de crédits au BP 2020.



## II. La déclinaison par politique publique

### Logement et politique de la ville : 83M€

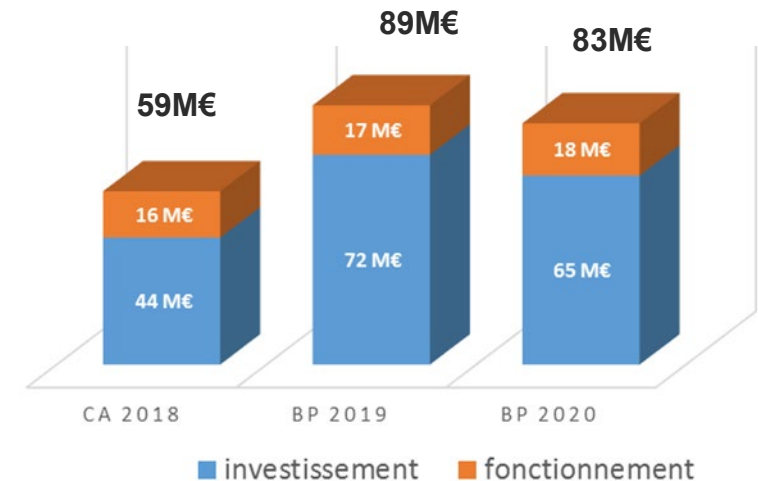
Au budget 2020, **59,7M€** sont fléchés à destination de la **politique du logement (soit +1,9M€/BP 2019; +3%)** dont 18,8M€ sont dédiés aux **aides à l'offre nouvelle de logements**. Au sein de cette enveloppe, 7,1M€ sont destinés à l'accompagnement spécifique de LMH.

21,6M€ (soit +1,3M€/BP 2019, +6%) sont consacrés aux aides à la **rénovation** du parc existant (dont 3,6M€ sont mobilisés pour des aides pour la mise aux normes des logements, 8,2M€ pour la réhabilitation des logements des parcs privés et publics et 5,2M€ pour les dispositifs PMRQAD), 4,4M€ à l'accès et au maintien au logement des **ménages défavorisés** (soit +1,8M€ avec notamment une concession logements vacants), 3,3M€ pour **mettre en œuvre le PLH**, 5M€ à la **politique foncière** en matière d'habitat. Le **Fonds Solidarité Logement (FSL)** représente un budget de 6,6M€ (stable).

La politique à destination des **gens du voyage et des populations Roms** est renforcée (**5,2M€**) pour gérer, entretenir et créer les aires d'accueil métropolitaines.

La MEL, sur le champ de la **politique de la ville (16,6M€)**, porte les actions PRU 1 pour 5,3M€ (Tourcoing Belencontre, Villeneuve d'Ascq Pont de Bois, ...) et les opérations de rénovation des quartiers anciens. Les nouveaux projets de renouvellement urbain s'engagent et représentent 8,8M€ avec notamment : Hem Lionderie 3 Baudets (pour 0,7M€), Lille (2,1M€), Roubaix (1M€), Loos les Oliveaux (0,6M€), Mons Bourgogne (0,6M€), Tourcoing Bourgogne (0,6M€), Wattignies Blanc Riez (0,7 M€), Wattlelos Franges de l'Union (0,4M€).

En 2020, la **politique jeunesse** disposera d'un budget de 1,2M€ dont 0,9M€ au titre de fonds d'aide aux jeunes (FAJ).



## II. La déclinaison par politique publique

### Mobilité et accessibilité: 445M€

Le 1<sup>er</sup> poste budgétaire de la MEL au service du développement du territoire et des habitants.

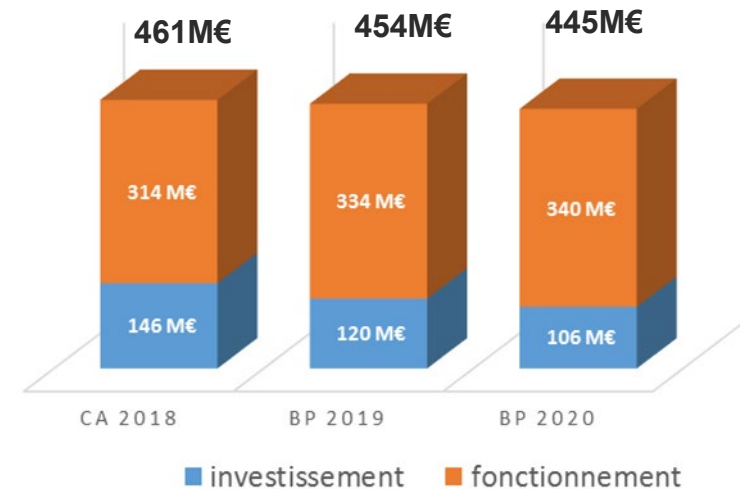
En matière de mobilité, l'écobonus mobilité sera déployé en 2020 et mobilise 2,75M€ (1,9M€ en fonctionnement et 0,85M€ en investissement) et 2,6M€ sont prévus pour les premières études du SDIT.

En 2020, 334M€ seront consacrés à l'**exploitation du réseau** (métro, tram, bus, V'Lille) et intègre le montant de la participation versée à l'exploitant pour 317M€ (Subvention d'exploitation, remboursements de taxes et intégration tarifaire), mais aussi des dépenses d'exploitation directes de la MEL (taxes foncières, entretien et maintenance notamment) pour 17M€. Cette enveloppe connaît une augmentation de +5,5M€/ BP 2019 (dont intégration tarifaire en hausse de +1,6M€ et 5,1M€ d'impact de l'avenant n°3 de la CSP transports- ces hausses étant en partie compensées par des baisses notamment de remboursements de taxes à l'exploitant).

En 2020, 44,8M€ seront consacrés à l'**amélioration du réseau** avec notamment le renouvellement de matériel roulant (18,9M€), les travaux sur les infrastructures (17,3M€) et 6,7M€ de travaux de maintenance. De plus, 0,9M€ sont prévus pour des travaux de **mise en accessibilité** sur le réseau et 2,2M€ seront consacrés à la modernisation de la signalétique.

L'opération de **contrôle d'accès** des stations de métro poursuit son déploiement (16,1M€ y sont consacrés en 2020). 2,4M€ sont mobilisés pour **développer l'offre du réseau de surface** (développement des lianes), ainsi que 11,1M€ pour les **pôles d'échanges et les parcs relais**. Le doublement des quais et rames de la ligne 1 représente 9,9M€ en 2020.

Au BP 2020, 1,6M€ sont consacrés aux **parcs de stationnement** au sol et 3,7M€ aux **parcs en ouvrage**. De plus, 8M€ sont consacrés aux **pistes cyclables**, **4,3M€ aux voies vertes** et 0,8M€ à la mise en œuvre des politiques de **déplacements** (études, enquêtes, animations).



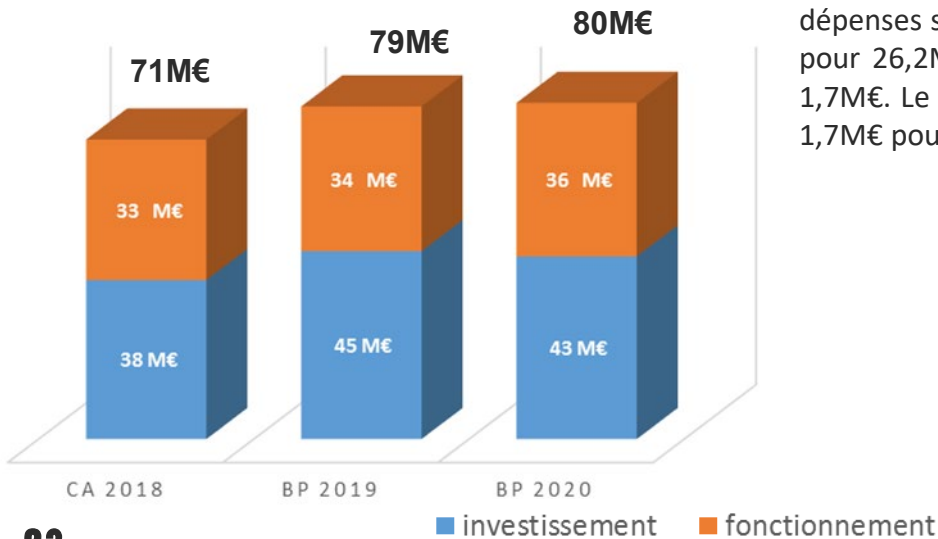
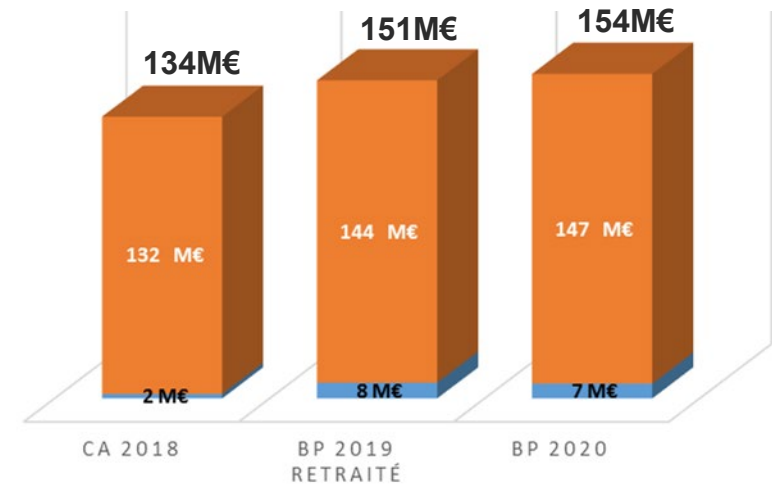
Note: en 2018, la MEL a procédé au rachat des biens non amortis de l'ancienne CSP transports urbains pour un montant de 98M€ correspondant à la valeur nette comptable (VNC).

# II. La déclinaison par politique publique

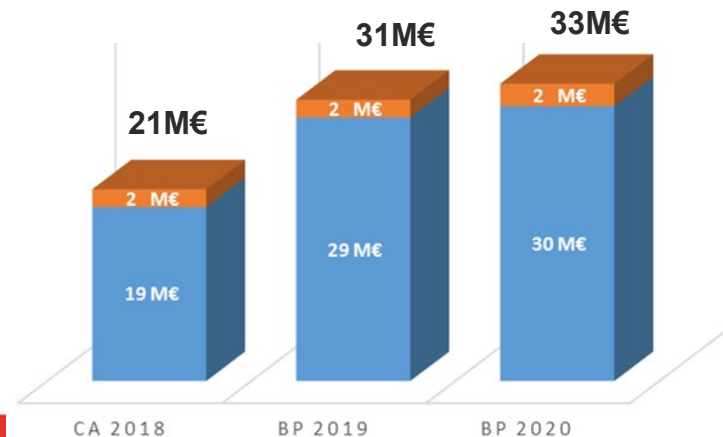
## Ecologie urbaine: 267M€

### La MEL renforce son engagement sur les services du quotidien à destination des habitants et de l'environnement (+6M€)

- La **gestion des déchets ménagers** représente un budget de 154M€, en hausse de +3M€. Il se décompose entre la collecte sélective (70M€), la gestion des déchetteries et des encombrants (23M€), le recyclage et la valorisation (60M€), via les équipements de tri et de traitement (centres de tri, CVE et CVO –dont les impacts de la fermeture du CVO pour remise en état des tunnels) et les dépenses de communication et de prospective (1,5M€). De plus, des réflexions sur les investissements liés aux évolutions des consignes de tri en 2022 sont engagées dans le cadre du futur schéma directeur des déchets ménagers.
- Les dépenses d'**assainissement** sont en légère hausse à 80M€ (+0,8M€ soit +1,1%) et permettent tout d'abord d'assurer l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et leur épuration (37,4M€, +13%). Ce budget consacre aussi 22,2M€ à la lutte contre la pollution et 19,2M€ à l'amélioration des équipements de collecte et de traitement.



- Les dépenses de la compétence **eau** (33M€) sont en augmentation de +5,7%. Les dépenses sont affectées principalement au développement des réseaux de distribution pour 26,2M€ (+2,6M€ / BP 2019), mais aussi à la préservation de la ressource pour 1,7M€. Le BP 2020 comprend également 2,2M€ au titre de la compétence GEMAPI et 1,7M€ pour la lutte contre les incendies.

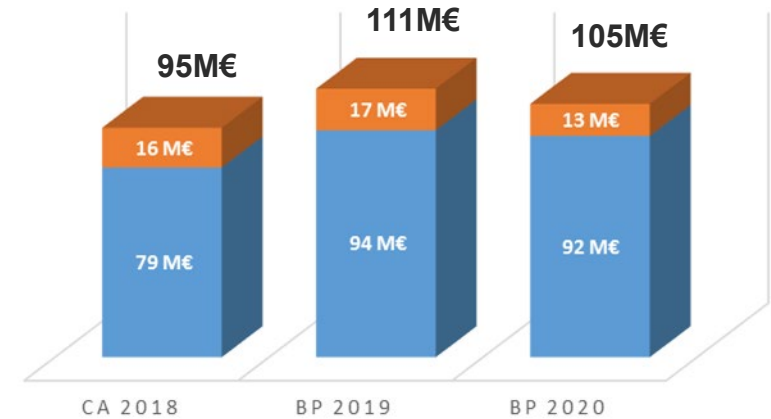


## II. La déclinaison par politique publique

### Espace public voirie: 105M€

Les dépenses destinées à l'espace public et voirie retrouvent leur niveau du BP 2018 (105M€).

58,2M€ sont affectés à la **maintenance**, à l'**exploitation** de l'espace public et à la voirie de proximité, 9,4M€ aux **grandes infrastructures** (3,7M€ pour Lino sud, 3,4M€ pour la liaison Tourcoing-Wattrelos et 0,9M€ pour le chemin de la Phalecque à Lompret notamment), 15,5M€ à destination des **communes** et 21,7M€ à la **qualité de l'espace public**.

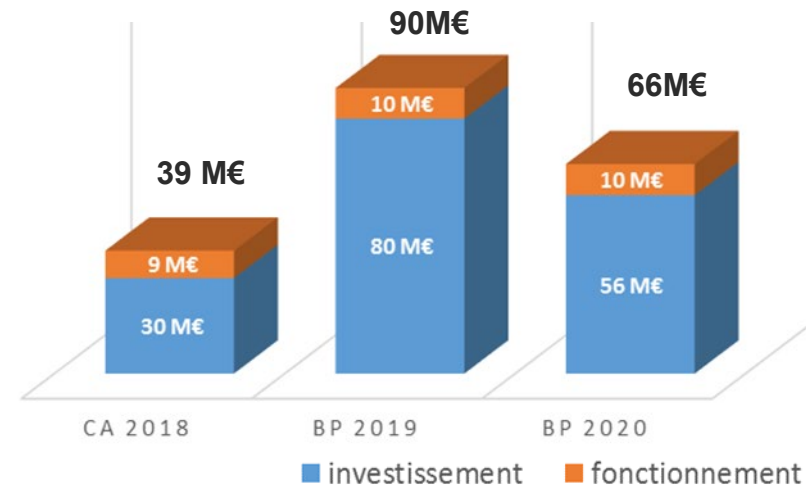


### Aménagement durable du territoire et urbanisme: 66M€

L'**aménagement et la ville renouvelée** constituent le premier poste de dépenses (37M€) avec notamment les grands projets d'aménagement (2,9M€ pour RHD, 6,6M€ pour FCB, 4,6M€ pour Villeneuve d'Ascq Centre ville, 1,1M€ pour Roubaix secteur de la gare, 0,8M€ pour Tourcoing centre ville, 1,1M€ pour le centre ville de Wattrelos) et les opérations d'aménagement de renouvellement urbain telles que Lomme Mitterie (1,2M€) et des acquisition foncières nécessaires aux projets en cours et à venir.

En 2020, 4,5M€ sont consacrés au **fonds de concours à destination des écoles** au sein des zones d'aménagement.

Ce budget dédie aussi 15,2M€ aux **espaces naturels métropolitains et voies d'eau** (-0,9M€/BP 2019), 1,1M€ aux actions de **développement durable**, 5M€ à la compétence **énergie**, 4,3M€ à l'élaboration des **stratégies d'urbanisme et d'aménagement du territoire** et 1,3M€ (+10%/BP 2019) à l'**agriculture**.





## II. La déclinaison par politique publique

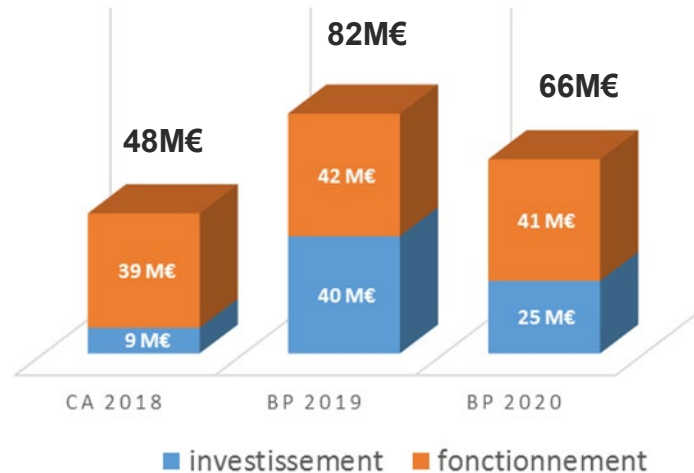
### Rayonnement de la Métropole: 66M€

Cette politique accompagne les structures culturelles et sportives à travers plusieurs dispositifs:

- des **fonds de concours** pour la rénovation des piscines, des équipements sportifs et culturels à rayonnement métropolitains (10,5M€ ),
- Le soutien **aux structures** telles que le LAM (7,1M€), l'opéra de Lille (2,3M€), l'ONL (1,1M€), les conservatoires (1,5M€), la condition publique (2,8M€ comprenant des travaux de rénovation) ou les clubs sportifs de haut niveau (3,5M€),
- le soutien aux évènements sportifs et culturels (3,3M€),
- Le soutien à l'entrée des scolaires aux piscines (2,1M€).

5,9M€ sont consacrés au stadium, essentiellement sur la rénovation et les grosses réparations et 5M€ sont affectés à la piscine olympique métropolitaine.

10,7M€ sont dédiés au PPP du stade Pierre Mauroy, 3,2M€ à la compétence tourisme (dont 3M€ de subventions aux structures), 1,8M€ au titre de l'attractivité et 0,8M€ à l'Europe et l'international (dont 0,3M€ de contribution à l'Eurométropole).





1, rue du Ballon  
CS 50749 59034 LILLE CEDEX  
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23  
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)